

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00406**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE  
L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE -  
TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191003-D20190040610

DATE D’AFFICHAGE :20191016

M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Louis ROUSSET,  
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,  
M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Sylvie FAYOLLE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ROCHE-LA-MOLIERE - TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Pour tenir compte d'évolutions réglementaires de l'administration fiscale, mais aussi uniformiser les contrats entre Saint-Etienne Métropole et les délégataires des services publics, il est envisagé des avenants pour mettre en œuvre le principe de l'autofacturation, modifiant également les modalités de versement et de récupération de la TVA.

Il est ainsi donné mandat au délégataire pour facturer les redevances au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole. Cette clause permet au délégataire de récupérer la TVA à 20 % lors du reversement à Saint-Etienne Métropole. Cela oblige le délégataire à verser directement le montant TTC et sans attendre la production du titre de la collectivité.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de modifier certaines disposition par avenant au contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune de Roche-la-Molière – traitement des eaux usées.

L'avenant n°4 a donc pour objet la mise en place du principe de l'auto facturation et de modifier les modalités de récupération de la TVA en supprimant notamment le mécanisme de transfert du droit à déduction de TVA.

Cet avenant formalise également des nouveaux tarifs de base :

- l'un d'entre eux concerne l'évolution de la rémunération proportionnelle de base qui est impactée depuis le 01 janvier 2018 par la rémunération du délégataire pour la prise en charge de la facturation assainissement. Ce tarif est régularisé suite à une erreur dans l'avenant n°3,
- des nouveaux tarifs sont introduits au contrat liés à des filières de valorisation des boues en épandage agricole ou en compostage.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°4 au contrat d'affermage du service d'assainissement et de traitement des eaux usées de la commune de Roche-la-Molière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU